

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 67 (1996)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Les métiers de demain 2

Entreprise et management
environnemental 3

Demandeurs d'asile
enfants, quel accueil
dans le Jura ? 7

L'entrée d'un parent en
institution pour personnes
âgées, l'aspect financier 10



par
Jean-Paul
Bovée,
Secrétaire
général
de l'ADIJ

Les métiers de demain

Comment évaluer le profil des emplois qui seront offerts, chez nous, dans un proche avenir ? On sait que dans les entreprises, qu'elles soient industrielles, artisanales ou tertiaires, il se trouve des personnes qui ont des idées assez claires à ce propos. Il est donc possible - et extrêmement intéressant - de récolter ces points de vues selon une systématique précise, d'en faire la synthèse et de les analyser, cela à intervalles réguliers dans le temps.

L'ADIJ et ses commissions, sur mandat du canton du Jura, avec la collaboration du Service de l'industrie, des arts et métiers et du travail, mettra en place cet instrument d'observation au cours des mois qui viennent. Ce travail permettra d'obtenir des informations qui font actuellement presque complètement défaut et contribuera, entre autres choses, à orienter les efforts en matière de formation.

La méthode utilisée s'inspire de celle développée notamment par la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire) dite «privilegiant le point de vue des acteurs» ; elle comprend plusieurs étapes.

La première est la constitution d'un Groupe d'évaluation et de suivi (GES), composé d'une dizaine de personnes, dont la mission principale est d'identifier les gens auxquels il faudra demander leur avis. Le critère principal sur lequel repose le choix de ces personnes est leur «utilité», c'est-à-dire leur capacité pré-

sumée à nous apporter un savoir et des compétences sur la question, et non pas leur représentativité (politique, professionnelle ou autre). Elles seront donc choisies parmi les milieux qui, à priori, nous paraissent les mieux à même de disposer de connaissances relatives aux métiers de demain.

Sur cette base, nous procéderons ensuite à des entretiens individuels (probablement entre 30 et 40). Enfin, des discussions en groupes seront organisées, afin de procéder à une évaluation interactive

Les entretiens seront consignés puis mis au net selon un canevas commun et une grille d'analyse qui constitueront la base de l'outil d'observation temporelle qui sera utilisé par la suite. L'avantage essentiel de la méthode prévue, qui se caractérise par son côté pratique et opérationnel, est de permettre l'obtention d'information immédiatement utile et de favoriser sa diffusion non seulement auprès des experts et du mandant, mais aussi parmi tous les partenaires ayant participé à la procédure d'évaluation et aux entretiens.

Cela dit, venons-en au numéro d'aujourd'hui, dans lequel nous publions la première partie d'un dossier (qui en comprendra trois) élaboré par Patrick Spozio, de Juratec S.A., sur les normes ISO 14000, concernant la gestion environnementale, qui commencent d'être appliquées par des entreprises de nos régions.

Nous proposons également des reflets du dernier colloque de la Commission sociale de l'ADIJ, qui portait sur la question très concrète du coût, pour les familles, du placement d'un parent en institution pour personnes âgées.

Enfin, nous avons intégré dans ce numéro un article rédigé par l'AJADA (Association jurassienne pour l'accueil des demandeurs d'asile), traitant de la question, parfois douloureuse, des enfants demandeurs d'asile. Porté par la Commission sociale, ce dossier comprendra très probablement une suite. ■

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand,
Delémont, Jean-Claude Crevoisier,
Moutier

Secrétaire général et rédacteur res-
ponsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction
des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57,
2740 Moutier 1
tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
67^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.-
Prix de ce numéro : Fr. 14.-